

INFORMATIONS IMPORTANTES

AUTORISATIONS D'URBANISME

SUSPENSION DE TOUS LES DELAIS APPLICABLES AUX DOSSIERS DROIT DES SOLS

Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

Dossiers concernés

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable
- Autorisation de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Autorisation préalable

Durée de la suspension

Du 12 mars
à la fin de l'état d'urgence
~~+ 1 mois~~
*L'ordonnance du 15 avril 2020
supprime le délai d'un mois
supplémentaire*

Délais impactés

- Délais d'instruction des dossiers
- Délais de demande de pièces complémentaires
- Délais de transmission des pièces complémentaires
- Délais de consultation des services concessionnaires
- Délais de recours des tiers et retraits administratifs
- Délais relatifs aux contrôles de conformité

